

Pollution lumineuse

Limiter l'impact de la lumière sur la biodiversité.

Publié le 11/06/2024

Un éclairage plus efficient et durable

Grand Paris Seine Ouest, en charge de l'éclairage public, s'est engagé dans une démarche ambitieuse de modernisation des infrastructures d'éclairage des villes du territoire. L'objectif est d'obtenir un éclairage plus efficace et économique tout en réduisant la pollution lumineuse

Des points lumineux équipés de sources LED, moins énergivores, produisant une lumière blanche plus agréable et aux optiques plus performantes que les lampes traditionnelles sont progressivement déployés, permettant de diminuer la puissance électrique installée. Ce déploiement s'accompagne de la mise en place systématique de la télégestion de l'éclairage, limitant ainsi les déplacements des techniciens.

Éclairage nocturne des publicités, des enseignes et des bâtiments professionnels

Dans le but de réduire les nuisances, **l'éclairage nocturne** des publicités, enseignes ou préenseignes lumineuses ainsi que des vitrines de commerce est **réglementé**. Cet éclairage obéit à des **horaires d'extinction** précis.

Les vitrines de magasin ou d'exposition doivent être éteintes au plus tard à **1 heure du matin** ou **1 heure après la cessation de l'activité** (si celle-ci est plus tardive).

Information de contact



Ville de **Meudon**

Hôtel de Ville

Horaires : Lundi, mardi,

mercredi, vendredi

8h30-12h et 13h30-17h30

Jeudi et samedi

8h30-12h

Fermé l'après-midi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon

Tél. : 01 41 14 80 00

Mairie annexe

Horaires : Lundi, mardi,

mercredi, vendredi

9h-12h et 13h30-17h

Jeudi : 9h-12h

Fermée l'après-midi

et le samedi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt

Tél. : 01 41 28 19 40